



Mine Arnaud

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

MINE ARNAUD, UNE ÉTAPE DE PLUS VERS UN PROJET CLÉ EN MAIN

Publication du règlement modifiant le Règlement sur les effluents des mines de métaux en Partie 1 de la Gazette du Canada

Sept-Îles, le 5 décembre 2017- Mine Arnaud informe la population que le projet a franchi une nouvelle étape vers l'accord du gouvernement fédéral pour les modifications proposées au *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) tel que publié dans la *Gazette du Canada*, partie I, le 2 décembre, 2017. Le ministère de l'Environnement du Canada tient une période de consultation publique de 30 jours. Celle-ci prendra fin le 2 janvier 2018. Le projet de modification réglementaire ainsi que le résumé de l'étude d'impact de la réglementation sont disponibles sur le site internet de la *Gazette du Canada* à l'adresse suivante: <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2017/2017-12-02/html/reg1-fra.php>.

Cette publication explique, entre autres, que toutes les exigences de conformité environnementale du projet par rapport à l'optimisation de la disposition des infrastructures minières sont rencontrées. C'est-à-dire que l'aménagement autorisé par le ministère est le plus approprié pour avoir le moins d'impact possible sur le plan environnemental, technique et socio-économique. La publication confirme aussi que le plan destiné à compenser la perte d'habitat du poisson a été approuvé par le ministère des Pêches et des Océans. Ces modifications réglementaires inscriraient cinq plans d'eau à l'annexe 2 du REMM. Le projet de Mine Arnaud est assujéti à ce règlement parce que la disposition des infrastructures prévues affectera certains plans d'eau où se retrouvent des habitats du poisson.

Pour en apprendre davantage sur ce processus rigoureux de conformité :

http://mpmo.gc.ca/sites/mpmo.gc.ca/files/files/project-projet/pdf/streamlined_may022013_f.pdf

LE PROJET MINIER ARNAUD

Mine Arnaud est une filiale à part entière de Ressources Québec. Elle gère, pour et au nom des détenteurs de titres miniers, à savoir Ressources Québec et de Yara International ASA, le projet minier situé dans le canton Arnaud. Mine Arnaud s'engage à respecter les plus hauts standards de l'industrie minière et à se démarquer par son expertise, son savoir-faire ainsi que son soutien et son respect des collectivités et de l'environnement.

— 30 —

POUR INFORMATION : Emilie Paquet, Directrice relations avec le milieu et communication

Tél. : 418 960-0060 | Cell. : 418 350-5134

Courriel : epaquet@minearnaud.com